

GUIDE PRATIQUE

Carte CB Visa Affaires



entreprises.sg.fr

SG 

Les numéros indispensables

Perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte: blocage 24 h/24 - 7 j/7
service disponible en anglais

+33 (0)9 69 39 77 77⁽¹⁾

Fonctionnement de votre carte:

+33 (0)9 69 39 33 39⁽¹⁾

Assistance et Assurance 24 h/24 - 7 j/7:

+33 (0)1 42 14 55 55⁽¹⁾

(1) Appel non surtaxé. En France et depuis l'étranger.

Premiers conseils d'utilisation

Votre carte est inactive

Par mesure de sécurité, votre nouvelle carte est inactive.

Pour activer votre carte, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet
<https://activation.carte.societegenerale.com>.

Votre carte est strictement personnelle

Votre carte est personnelle. Ne la prêtez à personne.

Votre code est secret

Ne le communiquez à personne : ni les services de police ou d'assurance, ni le Centre d'opposition, ni même les services Société Générale ne sont habilités à vous le demander. En cas d'oubli, si vous n'avez pas modifié le choix par défaut de consultation du code secret en ligne, vous pouvez consulter votre code gratuitement via le portail Sogecarte Net.

Bon à savoir
Le site d'activation permet également l'enregistrement de votre numéro de téléphone sécurité et de votre code personnel, pour sécuriser vos paiements via internet (cf paragraphe Paiements à Distance ci-après)

À défaut, vous pouvez demander sa réédition, il vous parviendra alors par courrier à votre domicile⁽¹⁾.

Votre carte est renouvelée automatiquement

Vous pouvez l'utiliser jusqu'au dernier jour du mois indiqué sur la carte après la mention "expire à fin". Votre nouvelle carte est envoyée directement à votre domicile, ou mise à la disposition du gestionnaire de votre entreprise le mois précédent la date d'expiration. Vous serez informé de sa mise à disposition par courrier.

ATTENTION aux e-mails frauduleux

Société Générale ne vous sollicitera jamais directement sur votre adresse e-mail professionnelle pour des motifs liés à la gestion de vos comptes et cartes bancaires. Si vous recevez un e-mail usurpant l'identité de Société Générale ou celle d'un prestataire qui vous réclame vos données personnelles ou coordonnées bancaires, contactez-nous au plus vite à l'adresse : securite@societegenerale.fr.

(1) Conditions tarifaires indiquées dans la brochure «Conditions et tarifs appliqués aux entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique», disponible dans votre agence et sur le site www.entreprises.sg.fr.

Votre carte a été perdue, retenue dans un distributeur de billets, volée ou utilisée frauduleusement

Téléphonez immédiatement au Centre d'opposition

Société Générale :

+33 (0)9 69 39 77 77⁽¹⁾

(24 h/24 - 7 j/7, service disponible en anglais)

Dès que vous avez demandé le blocage de votre carte, une nouvelle carte est automatiquement refabriquée⁽²⁾. Son code secret reste inchangé, sauf si vous demandez à le modifier. Votre nouvelle carte est envoyée sous 5 jours ouvrés à votre domicile (ou mise à disposition auprès du gestionnaire de votre entreprise, selon les conditions spécifiées dans votre contrat). En cas de changement de code, selon les modalités applicables à votre contrat, votre nouvelle carte sera remise au gestionnaire de votre entreprise et vous pourrez consulter votre nouveau code dans le portail Sogecarte Net ou celui-ci vous parviendra par courrier à votre domicile.

Et si vous êtes à l'étranger, le centre d'opposition peut vous proposer une solution provisoire (dépannage espèce ou carte de remplacement).

Si votre carte est utilisée frauduleusement, faites opposition à votre carte immédiatement, puis contestez sans tarder la ou (les) opération(s) que vous n'avez pas effectuée(s) en complétant le formulaire de contestation carte, disponible sur www.entreprises.sg.fr, rubrique "Services d'urgence".

Votre responsabilité

Votre responsabilité financière est dégagée s'agissant des opérations non autorisées réalisées après votre demande de blocage.

Les opérations non autorisées effectuées avant la demande de blocage de la carte sont à votre charge dans la limite d'un plafond de 50 €, à l'exception notamment des opérations effectuées sans utilisation de vos données de sécurité personnalisées⁽³⁾.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales des cartes de paiement.



Bon à savoir

La garantie utilisation frauduleuse incluse dans votre carte affaires vous rembourse les frais restant éventuellement à votre charge.



(1) Appel non surtaxé. **(2)** Consultez la dernière brochure « Conditions et tarifs appliqués aux entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique », disponible dans votre agence et sur le site www.entreprises.sg.fr. **(3)** Cependant, lorsque le prestataire de services de paiement de l'Accepteur n'est situé ni dans l'EEE, ni à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Saint-Barthélemy, les opérations non autorisées effectuées avant la demande de blocage sont à votre charge dans la limite de 50 €, même en cas d'opérations de paiement effectuées sans utilisation d'une donnée de sécurité personnalisée.

Vos opérations courantes

PAIEMENTS

Une capacité de paiement personnalisée

À sa souscription, votre entreprise a déterminé la capacité mensuelle de paiement de votre carte. Vous pouvez, avec l'accord de votre entreprise, la modifier à tout moment et adapter cette capacité à vos besoins.

Pour un besoin ponctuel, vous pouvez également demander une augmentation exceptionnelle de cette capacité auprès du gestionnaire de contrat carte affaires de votre entreprise⁽¹⁾.

Le suivi de vos dépenses "à la Carte"

Selon le choix effectué préalablement par votre entreprise, les débits de vos factures se feront sur votre compte personnel ou sur celui de votre entreprise.

Un relevé mensuel de vos dépenses est mis à votre disposition sur le site www.sogecartenet.fr et/ou vous est envoyé, selon l'option retenue par votre entreprise, à la date d'arrêté choisie (tous les 1^{er}, 5, 10, 15, 20, 27, 28 ou 29 de chaque mois).

Vos dépenses sont débitées mensuellement, soit 4 jours après la date d'arrêté, soit au terme d'un délai supplémentaire si votre entreprise a retenu l'option différé de recouvrement.

Tarification

Les conditions tarifaires relatives à vos paiements sont indiquées dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique » disponible dans votre agence ou sur le site www.entreprises.sg.fr.

Fonctionnalité sans contact

Vous pouvez payer en sans contact en posant simplement votre carte sur le terminal de paiement du commerçant, sans frappe du code jusqu'à 50 € par opération. Pour des raisons de sécurité, au-delà d'un certain nombre d'opérations successives et d'un montant d'achats cumulé en mode sans contact, la frappe de votre code secret peut vous être demandée pour valider une opération de paiement.

Depuis la mise en place de l'option "Sans contact plus", vous pouvez également utiliser le sans contact avec frappe du code au-delà de 50 € selon le terminal du commerçant.

Pour désactiver ou réactiver la fonctionnalité sans contact, vous pouvez vous rapprocher du gestionnaire de contrat carte affaires de votre entreprise.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre conseiller.

PAIEMENTS EN LIGNE

Payez en toute sécurité avec 3D Secure

Sur les sites affichant les logos “CB Paiement Sécurisé” / “Visa Secure” / “Mastercard ID Check”, vous devrez saisir un **code de sécurité à usage unique pour valider votre paiement.**



Ce code vous sera adressé automatiquement par SMS ou par appel téléphonique, sur le numéro de téléphone préalablement déclaré auprès de Société Générale, pour chaque transaction.



Il doit également être complété d'un code personnel, connu de vous seul. Pour enregistrer ou gérer votre numéro de téléphone (sur lequel vous recevrez le code de sécurité) ainsi que votre code personnel, nous vous invitons à vous connecter sur notre site dédié à l'adresse suivante : <https://activation.carte.societegenerale.com>, et à vous laisser guider.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.entreprises.sg.fr.

Ne prenez pas de risque

Lors d'un achat sur Internet, assurez-vous du caractère sérieux du site marchand.

Vérifiez que la page de paiement du site du commerçant est sécurisée : adresse Internet commençant par “[https](https://)” et cadenas figurant dans la barre d'adresse ou en bas de la fenêtre de votre navigateur internet.

GESTION DE VOTRE CARTE EN LIGNE

Pour accéder à la gestion en ligne de votre carte affaires

Connectez-vous sur le site internet www.sogecartenet.fr et suivez la procédure de connexion communiquée par votre entreprise.

Bon à savoir

Si votre Entreprise a opté pour la dématérialisation de votre relevé carte⁽¹⁾, à chaque paiement effectué avec votre carte, Société Générale verse 5 centimes d'euros à l'Office National des Forêts (ONF).

Suivi de vos encours

Sogecarte Net vous permet de consulter vos dépenses en cours et de télécharger vos relevés de dépenses sous format Excel et vos relevés de pré-notes de frais sous format .pdf.

Accès à vos relevés cartes

Sogecarte Net vous permet de consulter et télécharger au format .pdf vos relevés cartes, sur un historique de 18 mois. En renseignant votre adresse e-mail, vous recevrez un message dès qu'un nouveau relevé est disponible.

Caractéristiques carte

Vous pouvez de même, **consulter en ligne votre code secret, vos capacités de paiement et, le cas échéant, de retrait de votre carte, la date d'arrêté qui lui est associée** ainsi que la date de votre dernier relevé.

Modification des données personnelles

Vous avez la possibilité de demander la modification de vos coordonnées bancaires (en cas de débit de vos dépenses sur votre compte personnel) ou de votre numéro de téléphone mobile, ainsi que la réédition du code secret de votre carte.

Déclaration de déplacement à l'étranger

Vous pouvez nous informer d'un futur déplacement à l'étranger, afin d'éviter tout blocage de votre carte et de vos dépenses, pendant un voyage professionnel.

(1) Ou si l'Entreprise a choisi l'option payante "envoi de relevé papier" en complément de Sogecarte Net.

OPTION RETRAIT D'ESPÈCES

Ce service en option, est laissé à votre initiative et à celle de votre entreprise. Il vous permet de retirer des espèces dans les distributeurs en France et dans le monde.

Une capacité de retrait personnalisée

Les retraits peuvent être autorisés en France uniquement, à l'étranger uniquement ou partout.

Les plafonds attachés à votre carte sont fixés avec votre entreprise.

Pour un besoin ponctuel, vous pouvez demander une augmentation exceptionnelle de ce(s) plafond(s), auprès du gestionnaire de contrat cartes affaires de votre entreprise⁽¹⁾.

Tarification

Les conditions tarifaires relatives à vos retraits sont indiquées dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique » disponible dans votre agence ou sur le site www.entreprises.sg.fr.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre conseiller.

Assistance

Assistance Visa Affaires⁽¹⁾ (24 h/24 - 7 j/7)

+33 (0)1 42 14 55 55

Vous êtes plus tranquille

Avec les garanties d'assistance de votre carte CB Visa Affaires, vous êtes couvert par Mondial Assistance à chacun de vos déplacements professionnels⁽¹⁾.

Le simple fait de détenir une carte CB Visa Affaires vous permet d'être pris en charge par Mondial Assistance, en cas d'accident, de maladie ou de litige durant un déplacement professionnel.

Bon à savoir

**en cas de perte ou de vol de votre carte,
vous continuez à être couvert
par l'assistance Visa Affaires.**

Un accident, une maladie sur votre lieu de séjour ?

Premier réflexe: contactez Assistance carte affaires avant toute démarche.

(1) Selon les dispositions contractuelles prévues dans la Notice d'information d'assistance et d'assurances Carte CB Visa Affaires disponible sur entreprises.sg.fr ou sur notre site internet dédié à la gestion des cartes affaires environnement sogecartenet.fr.

Assurances

Assurances Visa Affaires⁽¹⁾ (24 h/24 - 7 j/7)

+33 (0)1 42 14 55 55

Pour être couvert par les *Assurances Visa Affaires*⁽¹⁾, il est impératif qu'au préalable, vous ayez payé tout ou partie de la prestation avec votre carte CB Visa Affaires (voyage, billets d'avion, train...).

Pratique

Nous vous recommandons de garder les copies de vos billets de voyage, cartes d'embarquement, factures, même non réglées avec votre carte CB Visa Affaires. Elles vous seront demandées avec la déclaration écrite, dans les 15 jours qui suivent le sinistre.

(1) Selon les dispositions contractuelles prévues dans la Notice d'information d'assistance et d'assurances Carte CB Visa Affaires disponible sur entreprises.sg.fr ou sur notre site internet dédié à la gestion des cartes affaires environnement sogecartenet.fr.

Vos avantages

SERVICE HÔTELIER

Dans un grand nombre d'hôtels, deux avantages peuvent faciliter votre séjour.

La réservation garantie

Lorsque vous réservez une chambre d'hôtel, en communiquant votre numéro de carte, vous ne payez aucune avance et votre réservation est confirmée, sans autre démarche de votre part.

Le service départ rapide

Avec votre accord préalable, certains hôtels vous proposent d'établir votre facture après votre départ et vous l'adressent directement à votre bureau ou à votre domicile.

Cela vous évite d'attendre l'édition de ce document par la réception à la restitution de votre hébergement.

Pratique

**Si vous devez annuler votre réservation,
informez-vous auprès de l'établissement
du délai requis, afin d'éviter toute facturation
de la première nuit.**

**Pensez à demander le numéro d'annulation
de votre réservation afin d'éviter tout litige
et confirmez votre annulation aussitôt par écrit.**

SG 

Société Générale S.A. au capital de 981 475 408,75 EUR.
552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.
Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS
sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME: FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale.
BDDF/PAY/MON, 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex.
Studio Société Générale – Réf.: (M) 705282 – 10/2025.

